

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Patrimoine, Travaux, voirie et environnement »

Conseil municipal du 25 juin 2012  
Séance du 14 juin 2012

## 33 Gymnase Nerval - équipements sportifs pour Fosse gymnique - Participation de l'association Avenir de Creil

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

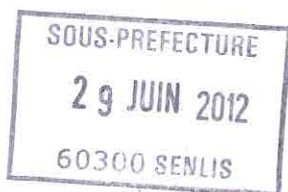
■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS  
Mme BOUKHELIF  
Mme PAMART  
Mme BARBETTE  
M. MACHU  
Mme LEFEVRE  
Mme SOKOLONSKI  
M. CHEURFA



Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme CAPON  
Mme CARLIER  
M. SZPIRKO  
M. BEAUBRUN  
Mme FEVRIER  
M. BELMHAND  
Mme MAUPIN  
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase Nerval, une fosse de gymnastique a été construite pour laquelle un équipement sportif complet devait être pris en charge par la Ville de Creil et le club de gymnastique, l'Avenir de Creil.

La Ville ayant payé la totalité de la fourniture de l'équipement, soit 30 541 € H.T, il vous est demandé de bien vouloir autoriser monsieur le Maire, à accepter la somme de 15 000 € au titre de la participation de l'association l'Avenir de Creil.

Vous êtes appelés à voter

# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission «Patrimoine, Travaux, voirie et environnement» en date 14 juin 2012,

Entendu le rapport de présentation,

Monsieur Cédric LEMAIRE ne participe pas au vote.

■ Vote ordinaire :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la participation de l'association l'Avenir de Creil, d'un montant de 15 000 € au titre de sa contribution pour l'équipement sportif au sein de la fosse de gymnastique au gymnase Nerval.

**Article 2** : d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville compte 411/1328/0722/DB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12  
notifiée 03.07.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12  
Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 03.07.12 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

2/2